

Département du Bas-Rhin  
 Arrondissement de Molsheim  
 Nombre de Membres  
 En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 18 juillet 2011  
 Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM  
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 18 juillet 2011 sur convocation  
 Adressée par le Président le 7 juillet 2011.

**Étaient présents :**

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Jean-Sébastien REUTHER	/
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	M. J-B PANNEKOECKE	Mme Patricia CASNER
LA BROQUE	/	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	/
GRANDFONTAINE	/	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	/	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Régis SIMONI
RUSS	/	M. François VIDRIN,
SAALES	/	M. Renaud FAUSSER
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	/	/
SAULXURES	M. Hubert HERRY	/
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. J-Frédéric HEIM
SCHIRMECK	M. Daniel GENLOT	
SOLBACH	/	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDERSBACH	/	M. Paul FISCHER
WISCHES	M. Alain FERRY	M. Alain HUBER
WISCHES	M. André SCHAEFFER	

**Avaient donné procuration:**

BELMONT	M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
FOUDAY	M. Maurice GUIDAT avait donné procuration à M. René PETIT
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY avait donné procuration à M. Nicolas KOLIFRATH
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ avait donné procuration à M. Nicolas BONEL
SAALES	M. Jean VOGEL avait donné procuration à M. Renaud FAUSSER
SAULXURES	M. Jérôme SUBLON avait donné procuration à M. Hubert HERRY
WILDERSBACH	M. André FASSLER avait donné procuration à M. Paul FISCHER

**Excusés :** M. Jacques CHRISTMANN, M. Albert SEILER, M. Pierre MATHIOT, M. Jean Louis RENAUDIN, M. Bernard ENCLOS, M. Francis FRERING, M. Ervain LOUX

**Assistaient à la réunion :** Mesdames Eléonore CARL, Marie Paule GEORGEL, Anne Catherine OSTERTAG, Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

### **Ordre du Jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2011,
- 2) Décisions du Bureau du 04 juillet 2011,
- 3) Communications,
- 4) Démarche Jeunesse : pré diagnostic, par Madame Fanny WILHELM, conseillère jeunesse, Conseil Général du Bas-Rhin,
- 5) Etude de faisabilité et de programmation de l'équipement nautique à La Broque : réunion intermédiaire de pré validation par Monsieur Jean Luc BRIANE, IPK Conseils,
- 6) Fonds de solidarité : Commune de Neuviller-La-Roche,
- 7) CIDFF : Action de mobilisation,
- 8) Twirling-club de Lutzelhouse : Demande de subvention,
- 9) Contrat Enfance : Renouvellement 2011/2014,
- 10) Programme Mesures Agri Environnementales Territorialisées,
- 11) Divers,

#### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2011,**

Le procès-verbal de la séance du 20 Juin i 2011 est approuvé, à l'unanimité,

#### **2) DECISIONS DU BUREAU DU 04 JUILLET 2011**

#### **OPAH : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

**VU** la décision de principe d'octroi de primes à l'amélioration de l'Habitat,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **1 429.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en complément de primes à l'amélioration de l'Habitat.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL) et de l'ordre de paiement de l'ANAH.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**OPAH : VALORISATION DU PATRIMOINE,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **10 648.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**HABITAT : OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES BAILLEURS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VU** la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de **12 558.00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6557.

**MAISON DE SERVICES A SAALES : TRAVAUX EN MOINS : AVENANT 2 LOT 14 SERRURERIE**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 Avril 2009,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 02 en moins value au **Lot 14 : SERRURERIE** attribué à l'entreprise SOBRIMA à HOERDT, pour des travaux d'un montant de **1 108.16 € HT**.

**MAISON DE SERVICES A SAALES : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES : AVENANT 2 LOT 16 SOLS SCELLES FAIENCE CHAPE**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 Avril 2009,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 02 en plus value au **Lot 16 : Sols scellés faïence chape** attribué à l'entreprise KOEHLER à Strasbourg , pour des travaux supplémentaires d'un montant de **112.00 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Maison de Services à Saâles".

**ENTRETIEN DES BATIMENTS : MAISON MULLER A WALDERSBACH**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à

- l'entreprise JUILLOT, la fourniture et pose de fenêtres et volets à la Maison Muller à Waldersbach pour un montant évalué à 2 760.00 € HT,

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes

**ECRUS : ENTRETIEN DES TERRAINS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier les travaux d'entretien de la zone d'activités des Ecrus à La Broque, à l'entreprise CHRISTIAN HENRI,

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer la facture correspondante auprès de l'entreprise CHRISTIAN HENRI, domiciliée, 27, rue des Chênes, 67130 LA BROQUE,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **910,00 € HT**.

**PLANS PAYSAGERS INTERCOMMUNAUX : DOSSIERS D'AIDE AU DEBOISEMENT**

**CONFORMÉMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 mai 2003,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser des subventions d'un montant total de 1 000.00 € à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement », pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6574.

### **ETUDE D'IMPLANTATION DE L'EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES :**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 Mai 2011,

**VU** les résultats de la consultation de bureaux d'études

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier la réalisation de cette étude préalable d'implantation de l'équipement nautique à La Broque au bureau d'études atelier VILLES ET PAYSAGES,

**AUTORISE** le Président à passer commande au bureau d'études atelier VILLES ET PAYSAGES, domicilié 1, rue Victor Hugo, 68110 Illzach,

**SOLLICITE** les aides de la Région au titre des crédits de massif et du Département au titre du développement local

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, est de **7 650,00 € HT** et sera prélevée sur le programme équipement nautique du budget primitif.

### **3) COMMUNICATIONS**

#### **TARIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Nous avons eu une réunion de travail sur la tarification des équipements sportifs, propriétés de la CCHB, ce jeudi 30 juin. (Président, vice présidents, maires des communes concernées). Une réunion sera organisée avec les clubs utilisateurs de ces équipements. La proposition serait d'appliquer une réduction de 50 % sur le tarif public lorsque les salles sont utilisées par les jeunes. Ces 50 % seraient pris en charge par la CCHB.

#### **DEMARCHE NUMERIQUE ET REFONTE SITE INTERNET**

Si des élus sont intéressés par la démarche, ont envie d'apporter une réflexion sur le contenu du site internet de la CCHB, (ce qu'ils aimeraient y trouver, qu'ils en informent Eric Muziotti

#### **4) DEMARCHE JEUNESSE : PRE DIAGNOSTIC, PAR MESDAMES FANNY WILHELM, CHARGEE DE MISSION ET VALERIE BEGUET, CHEF DU SERVICE JEUNESSE CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN**

Document de présentation joint en annexe

**5) ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION DE L'EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROUQUE : PRE VALIDATION PAR MONSIEUR JEAN LUC BRIANE, IPK CONSEILS,**

Le document est téléchargeable sur le site .

**6) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE NEUVILLER LA ROCHE : DEMANDE DE SUBVENTION,**

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2009 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU la demande de la commune de Neuviller la Roche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2011 :

- **Acquisition d'un nouveau tracteur et de matériel de déneigement à Neuviller la Roche.** Par délibération en date du 08 juin 2011, le conseil municipal sollicite une aide de **61 777,00 €** sur un programme estimé à **141 750.00 € HT**. La subvention départementale est estimée à **18 195.00 €**, La commune de Neuviller la Roche apporte les **61 778,00 €** restants.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 20414 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2011.

2011-81

**7) CIDFF : ACTION DE MOBILISATION,**

L'action de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales animée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Une subvention de **3 000.00 €** a été accordée à la Communauté de Communes de la Haute Bruche pour la réalisation de cette action.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de reverser au CIDFF cette subvention.

**8) TWIRLING-CLUB DE LUTZELHOUSE : DEMANDE DE SUBVENTION,**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'association

Twirling-Majorettes de Lutzelhouse. Une jeune fille est sélectionnée en solo majorette, pour les championnats d'Europe, les 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 02 Octobre 2011 à Bristol (Angleterre).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## DÉCIDE

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de **500,00 €**.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2011.

### 9) CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-BRUCHE, LES COMMUNES CONCERNEES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : 2011-2014,

Par délibération en date du 27 Octobre 1997, le Conseil de District a décidé d'engager un Contrat Enfance entre le District Haute-Bruche et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, pour une période initiale de trois ans, soit du 1er Janvier 1997 au 31 Décembre 1999. Ce contrat est prolongé depuis cette date .

La Caisse d'Allocations Familiales propose à la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et aux communes concernées de reconduire les actions et services inscrits dans ce dispositif sur le territoire pour la période 2011/2014 en signant un contrat « enfance et jeunesse ». La finalité de ce contrat est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil enfants de moins de 17 ans révolus.

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes de la Haute-Bruche est compétente en matière d'accueil de la petite enfance (0-6 ans),

N'ayant pas transféré la compétence jeunesse, les communes membres de la Communauté de Communes pourront chacune être signataires pour toutes les actions relatives à la partie jeunesse (accueils de loisirs sans hébergement).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

2011-82

**SOLLICITE** de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin la conclusion d'un contrat « enfance et jeunesse » pour la période 2011-2014, étant entendu que la Communauté de Communes de la Haute-Bruche est compétente pour toute action relevant du dispositif enfance.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer le contrat à intervenir avec la Caisse d'allocations Familiales et à le cosigner avec les maires des communes ayant compétence pour les accueils de loisirs développés sur leur territoire et inscrits dans le contrat.

### 10) PROGRAMME MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES HAUTE BRUCHE : APPEL A PROJETS MESURE « PRAIRIE FLEURIE »

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a lancé un appel à projets sur la démarche Mesure « Prairie fleurie ». Pour que la Communauté de Communes puisse y répondre (date limite le 15 Octobre), il y a deux opérations préliminaires à mettre en œuvre:

1. revoir nos périmètres de MAET sur un Système d'Information Géographique Pour finaliser la partie cartographie, la prestation pourrait être confiée à Oréade-Brèche pour un montant évalué à 900 ,00 € HT

2. réaliser un travail complémentaire a tout le travail fait lors des journées RRA pour aborder une approche de liste de plantes(20) par type de milieu à faire valider par le Comité scientifique Régional du patrimoine naturel avant le 15 septembre. La prestation pourrait être confiée à M. Sylvain Plantureux à l'INRA pour un montant évalué à 1 300.00 € HT.

**CONSIDERANT** que cette démarche conforterait la position de la Communauté de Communes de la Haute Bruche comme opérateur MAET,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de

- Répondre à cet appel à projets,
- Confier au Bureau d'études Oréade-Brèche et M. Sylvain Plantureux de l'INRA les travaux cartographiques et de recensement de plantes nécessaires,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération,

**SOLLICITE** les aides de l'Etat pour ce programme

#### **11) DIVERS**

#### **LIGNE DE COMMUNICATION**

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier au Bureau Rocchi et Cie la recherche graphique et la fourniture des fichiers pour l'actualisation de la ligne de communication de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

Le coût de cette mission est évalué à la somme de **1 300.00 € HT**.

2011-83

#### **COLLEGE FRISON ROCHE A LA BROQUE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES,**

**VU** la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

**VU** la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à **33,00 Francs** ou **5 €** par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser au collège Frison Roche :

- **1 680,00 €** pour un séjour « voile » à Hyères (soit un séjour de 7 jours pour 48 élèves).

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.



L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45

**Signature des présents**

2011-84

Mr Gérard DOUVIER

Mme Monique BEL

Mme Alice MOREL

M. Guy HAZEMANN

M. Jean-Sébastien REUTHER

M. André HUNG

M. Vincent PETERSCHMITT

M. J-B PANNEKOECKE

Mme Patricia CASNER

M. Emile FLUCK

M. Serge GRISLIN

M. René PETIT

M. Nicolas KOLIFRATH

Mr Henri GERARD

M. Nicolas BONEL

M. André WOOCK

M. André WOLFF

M. Pierre GRANDADAM

Mme Evelyne HAZEMANN

M. Marc SCHEER

M. François VIDRIN,

M. Renaud FAUSSER

M. Hubert HERRY

M. Frédéric BIERRY

M. J-Frédéric HEIM

M. Yves MATTERN

M. Pierre REYMANN

M. Paul FISCHER

M. Alain FERRY

M. Alain HUBER

Mme Laurence JOST

M. Jean Paul THORWARTH

Mme Martine SIEGFRIED

M. Laurent LANDAIS

M. Bernard IDOUX

M. Régis SIMONI

M. Daniel GENLOT

M. Jean COURRIER

M. André SCHAEFFER